



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cyclones

Question écrite n° 30859

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'outre-mer sur l'information des populations des Antilles sur les risques de cyclones. En effet, durant la période cyclonique de juillet à octobre, les habitants de Martinique et de Guadeloupe sont exposés à des dégâts particulièrement importants. Le sud des États-unis est souvent encore plus exposé à ces perturbations atmosphériques et a donc développé une politique de prévention très efficace, au plus près de la population exposée. Au plus près des familles, à la télévision, dans les écoles, dans les centres commerciaux, dans les journaux, les conseils pratiques, en cas de cyclone, sont périodiquement rappelés. Cette pratique préventive, marquée par une très longue expérience et de très nombreux drames dont celui de la Nouvelle Orléans, semble être profondément ancrée dans la vie quotidienne des Américains du sud des États-Unis. Il pourrait être intéressant qu'il puisse envoyer une mission d'observation et d'étude en Floride et en Louisiane pour que cette nouvelle politique de communication et de prévention puisse inspirer nos propres actions dans nos DOM et COM des Antilles françaises. Il lui demande donc sa position sur cette suggestion.

Texte de la réponse

Le risque cyclonique aux Antilles fait l'objet d'une attention particulière des services de l'État et des collectivités territoriales, largement relayée auprès de la population. Pendant toute la période de vigilance, l'information est diffusée quotidiennement au grand public, en particulier par Météo-France, dont les prévisions sont largement relayées par les médias, notamment audiovisuels, qui consacrent des bulletins spécifiques au risque cyclonique en sus des bulletins météo classiques. Une politique de communication institutionnelle est par ailleurs développée depuis longtemps sur ce risque par l'intermédiaire d'affiches et de plaquettes grand public. S'agissant des communes, la plupart ont entrepris, conformément aux exigences de la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004, une politique d'information préventive à l'égard de leurs administrés, via la diffusion du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) ou l'organisation régulière de forums ou de conférences de quartiers. Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales s'est engagé dans la voie du partenariat avec les médias afin d'assurer la protection générale des populations et en particulier avec Radio France (réseau France Bleue/convention nationale de partenariat signée du 25 juin 2004). Le 11 mai 2007 a d'ailleurs été signée la convention liant le ministère de l'intérieur, le ministère de l'outre-mer et le réseau France outre-mer (RFO). En Martinique et en Guadeloupe, RFO participe activement à l'information des populations en période de crise diffusant les messages d'alerte et les consignes de sécurité, à la demande des représentants de l'État. Au-delà de l'information, la prévention du risque en période cyclonique passe par un dispositif de vigilance. Un plan de vigilance météorologique est ainsi mis en oeuvre en liaison étroite avec Météo-France, ce plan distinguant différents niveaux de risques (de jaune à gris) et les mesures qui leurs sont associées. Cette planification fait l'objet d'exercices annuels. Ainsi, un exercice cyclone a été réalisé en Martinique et en Guadeloupe au mois de juin dernier. En outre, toutes les communes sont dotées d'un plan de secours cyclonique, remplacé progressivement par les plans communaux de sauvegarde. Enfin, pour faire face aux éventuelles ruptures de communication, la quasi-totalité des communes de Martinique se sont dotées de moyens de télécommunications satellitaires. Cette politique de prévention a montré son efficacité lors du passage du cyclone Dean en 2007. Le retour d'expérience a permis de saluer en particulier l'application, en

étroite liaison avec les météorologistes, du plan vigilance et des niveaux d'alerte successifs. La bonne coordination de la communication et de l'organisation des services a été soulignée, ainsi que le respect des consignes par les personnels et la population. Ces politiques de prévention en matière de risque cyclonique diffèrent de celles qui sont menées aux États-Unis en raison de l'insularité des territoires des Antilles. La gestion du risque repose en effet au sud des États-Unis essentiellement sur une évacuation massive des populations implantées sur les sites à risque, ce que ne permettent pas les territoires exiguës des deux îles antillaises.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30859

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 septembre 2008, page 7943

Réponse publiée le : 28 octobre 2008, page 9346